

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', 'MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes...' and 'Autres Départements...'.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région; Exclusivement AUX BUREAUX DU JOURNAL A Paris: Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

MM. Marcel Habert et Chiché ont interpellé le gouvernement au sujet de la cassation...

La discussion de l'interpellation Samary, relative à l'arrestation arbitraire de Max Régis...

Le Sénat a repoussé la disjonction du budget de la réforme de la cour de cassation...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

LE DEVOIR SOCIAL

LES OPPRESSIONS

Rappelons un principe chrétien que l'économie politique libérale dont nous sommes plus ou moins infestés...

C'est, comme on le voit, la condamnation de la lutte pour la vie, cher à nos voisins...

Je n'ai pas le droit de profiter de la situation pénible, malheureuse, misérable où se trouve mon prochain...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

Un autre abus non moins criant, est la désinvolture avec laquelle on prend les besoins des ouvriers.

Beaucoup reprochent à ceux-ci de n'être pas suffisamment scrupuleux, de faire durer le travail plus qu'il ne faudrait...

savoir si c'est compliqué ou non, mais s'il y a un principe de justice qui défend d'opprimer le prochain...

Si ces deux principes existent, il n'y a pas de complication qui tienne, il faut s'y conformer.

D'ailleurs est-ce si compliqué? Lorsqu'il s'agit de vous éviter un ennemi...

Revenons à la grande idée chrétienne concernant l'usage des biens de ce monde.

Or, affirmant ces choses, nous sommes bien loin des idées courantes sur le sujet.

Mais, qu'importent les idées courantes; la vérité reste la vérité.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

M. Bourgeois, ancien président du conseil, a prononcé aujourd'hui un grand discours politique...

compagnie au Christ et des industriels transocéaniques lui offrent pour un tournoi d'exhibition...

« Que, dès lors, le ministre de la guerre n'a pu se substituer au premier conseil de guerre; »

« Attendu que l'assemblée générale de cette juridiction est constituée par la réunion même du conseil et qu'à défaut de cette réunion le ministre aurait pu la provoquer; »

« Par ces motifs, sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens invoqués par le pourvoi, la Cour casse et annule l'arrêt de la cour d'assises; ensemble les débats et les poursuites, et dit qu'il n'y a pas lieu au renvoi devant une autre cour d'assises. »

La lecture de cet arrêt est très commentée dans les couloirs du Palais de Justice. Il n'a donné lieu à aucun incident.

Le public qui assistait à l'audience n'était guère composé que d'avocats et de journalistes, et s'est immédiatement répandu dans la salle des Pas-Perdus...

Déjà les membres du syndicat Dreyfus essayent d'égarer l'opinion publique en présentant la dernière phrase de l'arrêt comme une condamnation du gouvernement.

Or, du moment que la Cour retenait ce moyen de cassation, elle ne pouvait pas renvoyer M. Zola devant une autre cour d'assises...

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« Que, dès lors, le ministre de la guerre n'a pu se substituer au premier conseil de guerre; »

« Attendu que l'assemblée générale de cette juridiction est constituée par la réunion même du conseil et qu'à défaut de cette réunion le ministre aurait pu la provoquer; »

« Par ces motifs, sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens invoqués par le pourvoi, la Cour casse et annule l'arrêt de la cour d'assises; ensemble les débats et les poursuites, et dit qu'il n'y a pas lieu au renvoi devant une autre cour d'assises. »

La lecture de cet arrêt est très commentée dans les couloirs du Palais de Justice. Il n'a donné lieu à aucun incident.

Le public qui assistait à l'audience n'était guère composé que d'avocats et de journalistes, et s'est immédiatement répandu dans la salle des Pas-Perdus...

Déjà les membres du syndicat Dreyfus essayent d'égarer l'opinion publique en présentant la dernière phrase de l'arrêt comme une condamnation du gouvernement.

Or, du moment que la Cour retenait ce moyen de cassation, elle ne pouvait pas renvoyer M. Zola devant une autre cour d'assises...

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

« On verra, par le compte-rendu de la Chambre, que le ministre de la guerre se propose de réunir le conseil de guerre à cet effet. »

mentaire. Aussi n'écoute-t-on pas l'orateur et le président est-il obligé à diverses reprises d'imposer silence aux bavards qui couvrent la voix de M. Florens du bruit de leurs conversations.

« M. Florens. — La situation fâcheuse où se trouve le tissage de la soie provient en grande partie de cette anomalie, que la matière première est frappée d'un droit de 2 francs et la matière ouvrée d'un droit de 2 francs seulement. »

« Je demande une protection égale pour toutes les industries. »

« M. Aynard. — L'industrie lyonnaise a subi de grands dommages des tarifs douaniers et du droit de 3 francs sur les soies moulées; aussi la suprématie est-elle passée à l'Italie en matière de soieries. »

« Nos rivaux la Suisse et l'Allemagne payant les matières premières moins cher que nous, ont étendu leurs affaires à nos dépens. Je réclame qu'il y ait dans l'industrie des soieries des salaires très bas, tout à fait insuffisants, mais il ne faut pas généraliser, car il y en a de très élevés. »

« Quoi qu'il en soit, la soierie lyonnaise a encore la primauté dans le monde, et sa production a augmenté au lieu de diminuer; les importations de soies n'ont pas varié depuis vingt ans. Les exportations varient naturellement suivant la demande et comme dans toutes les industries de luxe, les ouvriers en ressentent particulièrement le contre coup. »

« M. Aynard ajoute que malgré les dommages subis par l'industrie lyonnaise, sa situation n'est pas encore si mauvaise que la convention franco-suisse lui a été plutôt favorable. Nous ne demandons pas la protection, continue-t-il, le gouvernement nous accordera les droits protecteurs qu'il voudra, parce que c'est sa politique; nous ne lui demandons rien, car ce n'est pas la nôtre. »

« L'orateur expose longuement l'état du commerce lyonnais avec les autres nations; en somme les industriels lyonnais se plaignent que leurs concurrents étrangers aient des soies telles à meilleur marché qu'eux; le droit de trois francs sur les soies moulées est absolument prohibitif; il faudrait étudier les moyens de le remplacer par un service de primes comme la Chambre en a voté pour la sériciculture. »

« M. Aynard termine en disant qu'il faut éviter le patriotisme alarmiste; il affirme la vigueur de l'industrie lyonnaise, qui en donnera la preuve en 1900. »

« M. Philpout déclare avec M. Florens que les tarifs de 1892 ont eu des effets très heureux pour l'industrie de la soie pure, mais que ces résultats ont été compromis par la convention franco-suisse. »

« Il compare le travail du tissage français au travail étranger et constate que le premier est gravé de charges qui le mettent dans un état d'infériorité. »

« Examinant la question des salaires, il dit que certains ouvriers gagnent 1 franc pour une journée de 14 heures, soit sept centimes l'heure; un pareil régime économique est inadmissible. (Très bien à l'extrême-gauche.) »

« Je demande au gouvernement d'apporter un remède à une situation qui ne peut pas se prolonger sans grave danger. (Applaudissements sur divers bancs.) »

« M. Boucher. — Les optimistes et les pessimistes ont fait tout à tour entendre leur opinion sur la convention franco-suisse; les uns et les autres ont raison (exclamations). Cette convention n'a pas eu les effets si fâcheux qu'on craignait pour l'industrie lyonnaise. »

« Il n'en est pas moins certain que la production de la soie diminue dans le monde; la situation n'est pas spéciale à la France. »

« Le gouvernement se préoccupe de cette situation et est d'accord avec les auteurs de l'interpellation pour aviser aux moyens d'y porter remède. (Applaudissements.) »

« M. Dubief. — La convention Franco-Suisse a eu de très bons effets pour les intérêts généraux de la France. La discussion est close. »

« M. Florens dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à étudier les moyens de donner à l'industrie du tissage de la soie la même protection qu'aux autres industries. »

« Cet ordre du jour accepté par le gouvernement est adopté à mains levées. »

« Encore l'affaire Zola »

« MM. Habert et Chiché demandent à interpellier sur l'arrêt de cassation concernant l'affaire Zola. (Sensation.) »

« M. Méline accepte la discussion immédiate qui est ordonnée. »

« M. Habert. — Depuis quelque temps il se produit des erreurs de procédure qui soustraient les coupables à la justice. Il n'y a que deux causes admissibles: complaisance ou ignorance; j'écarte la complaisance, mais s'il y a ignorance, le gouvernement doit se défaire de conseils qui l'honorent en erreur. D'autre part, dans la dernière affaire, je demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour empêcher la prescription qui a été émise sur le condamné libéré par le jury de la Seine devant avoir pitié de la France. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) »

« M. Chiché. — Je dénonce également le langage de l'avocat général Manau. (Mouvements divers.) »

« M. Brisson. — Vous ne pouvez parler ainsi d'un magistrat qui a toute une vie d'honneur. (Bruits divers.) »

« M. Chiché. — J'ai le droit de m'étonner d'entendre ce magistrat demander à Zola d'avoir pitié de la France. Ah! vous avez eu raison, messieurs, d'ordonner l'affichage de discours Viviani; on va afficher à 65.000 exemplaires; eh bien je vous demande d'en faire tirer encore 20.000 pour afficher dans tous les prétoires; quant à l'avocat général qui a tenu un tel langage il doit être révoqué. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) »

« RÉPONSE DE M. MÉLINE »

« M. Méline. — On nous accuse d'avoir commis une erreur volontaire. (Mouvements divers.) Nous n'avons pas hésité à »

engager notre responsabilité pour défendre l'honneur de l'armée. (Applaudissements au centre.) »

« Nous avions et nous avons encore la conviction que notre procédure était conforme à la loi. (Applaudissements.) »

« Cris à gauche. — L'affichage! »

« M. Jaurès. — C'est la magistrature condamnée par le gouvernement. »

« M. Méline. — Cela prouve notre bonne foi. Il existe un texte de loi disant: « Si le corps n'a pas d'assemblée générale c'est le chef de corps qui poursuit; » tel est le cas des conseils de guerre; nous avions le reste des précédents, notamment les poursuites exercées devant les assises du Ministère sur la demande du ministre de la marine au nom du conseil de guerre de Brst. (Interjections.) »

« Nous nous étions entourés de consultations de juristes éminents (vires). Je n'insisterai pas davantage. Les plus éminents juristes consultés ont été de notre avis (agitation prolongée). Nous sommes au-dessus de tout soupçon de complaisance. Nous avons fait tout notre devoir. (Interjections à l'extrême-gauche et applaudissements au centre.) Il n'est pas de question judiciaire non soumise à controverse. Je me refuse à entrer en discussion avec la cour de cassation. »

« Je m'incline, moi, devant l'autorité de la chose jugée (applaudissements) il ne sortira pas de ma bouche une parole vaine de blâme à l'adresse des magistrats; je laisse ce rôle aux partisans de la révolution sociale (interjections) qui insultent négativement l'armée et hier la magistrature (mouvements divers). M. Chiché triomphe un peu bruyamment de l'affichage de discours de M. Viviani; cependant ce vote ne me semble pas avoir la portée qu'on veut bien lui croire. »

« J'ai lu un article de M. Jaurès disant que ce vote est le commencement de la désorganisation sociale. (Interjections à l'extrême-gauche.) »

« Vif incident »

« Cris: A la question. »

« M. Méline. — Je suis à la question. »

« M. Lockroy. — Il fallait vous opposer à l'affichage. (Interjections prolongées.) »

« MM. Millard et Barthou protestent au milieu du tumulte. »

« M. Méline. — Cet affichage n'aura peut-être pas été inutile car il aura prouvé au pays que vous étiez les grands démocrates de la société. (Interjections.) L'arrivée à la question! »

« Cris: Ah! ah! »

« M. Méline. — Il s'agit de savoir les intentions du gouvernement; le gouvernement a le respect de la loi; nous appliquerons l'arrêt de la Cour de cassation; la prescription n'est pas acquise; la guerre le fera juger de ce qui reste à faire. (Applaudissements.) Nous ne pouvons pas faire davantage. Quand on a le sentiment de son devoir et qu'on a l'honneur d'être au pouvoir (applaudissements), on doit s'inspirer des intérêts du pays. (Applaudissements.) Nous avons conscience d'avoir fait notre devoir; à la Chambre de dire si c'est son opinion et si nous avons encore sa confiance. (Applaudissements.) »

« M. Chiché. — Le président du conseil a cassé l'arrêt de cassation, l'anarchie est complète; le pays, écœuré de tous ces scandales, jugera bientôt. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) »

« La discussion est close. »

« M. Brisson. — J'ai reçu de M. Habert un ordre du jour invitant le gouvernement à prendre les mesures que comporte le langage de M. Manau et l'arrêt de cassation. »

« Vote au centre: L'ordre du jour pur et simple. »

« M. Méline. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple. (Bruits à l'extrême-gauche.) »

« M. Gobet reproche au gouvernement de n'avoir pas combattu la proposition d'affichage contre laquelle il proteste aujourd'hui. »

« M. Mirman dépose un nouvel ordre du jour regrettant que le gouvernement ait engagé l'affaire Zola dans les conditions où il l'a fait. »

« M. Habert. — Je constate que le gouvernement n'a pas répondu sur ce qu'il compte faire à l'égard du procureur général, qui a tenu le langage que l'on sait. »

« M. Méline. — Je ne veux pas m'en rapporter aux comptes rendus des journaux. (Interjections.) J'examinerai le cas avec impartialité. (Applaudissements au centre.) »

« L'ordre du jour pur et simple est adopté par 338 voix contre 173. (Applaudissements au centre.) »

« L'arrestation de Max Régis »

« L'ordre du jour appelle l'interpellation de MM. Beauregard, Samary et Chiché sur l'arrestation de Max Régis. (Cris: A lundi!) »

« M. Samary. — Je consens au renvoi si le garde des sceaux s'engage à discuter l'interpellation lundi. »

« M. Millard. — Je consens si le budget n'est pas arrivé. »

« M. Samary insiste pour l'inscription en tête de l'ordre du jour de lundi. »

« Le scrutin sur la proposition Samary donne lieu à un pointage dont voici les résultats: Pour... 234 Contre... 227 »

« La proposition est adoptée. »

« Le spectre clérical »

« M. Toussaint. — Je dépose une demande de scrutin sur la fixation à lundi de mon interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour interdire que les élèves des écoles communales soient distraits des études, pendant les jours et heures de classe pour aller au catéchisme. La motion est repoussée, par 323 voix contre 149. »

« Sur la demande de M. Ferry, le projet relatif aux bureaux de placement est inscrit pour lundi. »

« La séance est levée à 6 h. 40. »

NOTRE SOUSCRIPTION

POUR LA

Propagande Electorale

DANS LE SUD-EST

4^e LISTE

Table with columns for names and amounts, including 'Un curé du diocèse', 'Anonyme', 'Une mère de famille démocrate-chrétienne', etc.

Total de la 4^e liste..... 415 75

LA RÉCLAME CONTINUE...

Zola est dans la joie; la cour de cassation a admis son pourvoi, l'arrêt de la cour d'assises de la Seine le condamnant à un an de prison et 3.000 francs d'amende est cassé pour irrégularité dans la citation initiale, laquelle n'a pas été faite au nom du conseil de guerre, mais au nom du ministre de la guerre.

LE SÉNAT

Séance du 2 avril. — Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h. 15. On adopte divers projets locaux et on reprend la discussion du budget (loi de finances).

On discute l'article 12 de la loi de finances relatif à la réorganisation du marché financier.

M. Raynal explique comment depuis un certain temps en France le marché libre s'est développé à côté du marché officiel et comment les coulisiers ont pris leur essor auprès des agents de change.

M. Raynal. — Les agents de change et les coulisiers ayant des buts et des clientèles très différents, c'est par le jeu des affaires faites d'une part par les agents de change et d'autre part par la coulisse que le marché de Paris a pris un développement si prodigieux.

Il faudrait alors sanctionner la situation de fait, la situation de droit. Il est vrai qu'on peut encore reconnaître les agents de change, seuls intermédiaires des négociations que bourse ou encore préconiser le marché libre.

Cet amendement est à mon avis la mort du marché libre. L'obligation du courtage est pour la coulisse des valeurs l'impossibilité de vivre.

L'orateur conclut à la disjonction. Après M. Raynal, M. Guérin, ancien garde des sceaux, combat la disjonction au nom de la majorité de la commission des finances.

M. Guérin. — L'orateur ajoute que le rapport sera fait dans le cours d'avril et pourrait être discuté en mai ou juin, mais si l'article 12 était voté il n'y aurait plus possibilité pour la commission de continuer ses travaux.

Le ministre des finances monte à la tribune et il déclare que tout ajournement aurait les conséquences les plus graves pour notre marché.

On objecte qu'il ne convient pas de discuter la question à propos du budget et de lui donner une solution improvisée. Mais la question est pendante depuis cinq ans.

L'orateur continue par une vive critique des coulisiers et de leur rôle dans le développement du marché libre.

Le gouvernement ne peut d'ailleurs pas laisser passer une telle puissance financière entre des mains étrangères. Sans la détruire, nous voulons obliger la coulisse à employer des intermédiaires légaux dont elle deviendra collaboratrice.

M. Pevet fait observer qu'il s'agit de questions très graves, très délicates, et demande au Sénat d'étudier à fond et de ne pas se laisser arrêter par cette menace des envois internationaux.

M. Pevet conclut en faveur de la disjonction. La disjonction mise aux voix est repoussée par 142 voix contre 121.

L'article 12 est adopté par le Sénat qui décide de s'ajourner à lundi matin. La séance est levée à 7 heures.

REVUE DES JOURNAUX

Vues politiques

A la veille des élections La Revue de Paris a demandé aux leaders des quatre principales fractions de la Chambre leur avis sur la politique.

De cette consultation nous extrayons les passages suivants: M. POINCARÉ: « Toute assemblée nombreuse est fourbe... »

contagion morale centuplé dans les Chambres l'effet des passions et des courants nerveux, et le produit de ces multiplications est plus souvent la folie que la sagesse.

M. BOURGEOIS: Politique nationale et laïque, politique démocratique, politique de solidarité sociale: tels sont, à nos yeux, les caractères essentiels du programme que les républicains de gauche soutiendront aux élections générales prochaines.

M. DENYS COCHIN: Non, ce n'est pas un esprit nouveau qui agit. Le vieil esprit avarié subit une dépression, les petits propriétaires fonctionnaires, qui se taisent et attendent, aujourd'hui rentreront, au premier signal sérieux, en rangs serrés dans le camp des conservateurs.

M. JAURÈS: Pour l'école, c'est avant tout une question de politique générale, de politique internationale: il s'agit de savoir si le vivant esprit de raison et de liberté continuera à animer l'enseignement public.

Le suffrage universel, contre lequel se préparent de lâches entreprises, devra être défendu. Et de plus il devra être délivré de toute entrave et organisé.

Le projet de loi relatif à la liberté de la presse, est bien étroite et superficielle.

Le projet de loi relatif à la liberté de domicile qui excite en fait, du droit de suffrage la partie flottante du prolétariat, décaissé par tant de crises.

Le projet de loi relatif à la liberté de mariage, est une loi qui n'a rien de libérateur, elle est une loi qui n'a rien de libérateur, elle est une loi qui n'a rien de libérateur.

Le projet de loi relatif à la liberté de la presse, est bien étroite et superficielle.

Le projet de loi relatif à la liberté de domicile qui excite en fait, du droit de suffrage la partie flottante du prolétariat, décaissé par tant de crises.

Le projet de loi relatif à la liberté de mariage, est une loi qui n'a rien de libérateur, elle est une loi qui n'a rien de libérateur.

Le projet de loi relatif à la liberté de la presse, est bien étroite et superficielle.

Le projet de loi relatif à la liberté de domicile qui excite en fait, du droit de suffrage la partie flottante du prolétariat, décaissé par tant de crises.

Le projet de loi relatif à la liberté de mariage, est une loi qui n'a rien de libérateur, elle est une loi qui n'a rien de libérateur.

Le projet de loi relatif à la liberté de la presse, est bien étroite et superficielle.

Le projet de loi relatif à la liberté de domicile qui excite en fait, du droit de suffrage la partie flottante du prolétariat, décaissé par tant de crises.

Nouvelles Diverses

Inondations en Italie.

Rome. — Les pluies persistantes ont causé une forte crue de l'Arno et ses affluents. Le pont du chemin de Fer de Florence a été brisé, interrompant la ligne de Florence à Livourne.

Incendie d'une station téléphonique Zurich. — Ce matin à 8 heures un incendie a éclaté à la station de téléphone.

La France Libre Illustrée Numéro du Dimanche 3 Avril.

Sommaire: Ad multos annos, Jean Paul; Au jour le jour, Henri Lardanchet; Le témoin orateur, Maurice Talmeyr; Carême (Annuaire), Jehan de Trept; Souscription de la France Libre, H. L.; Tribune, Hervieu; Les femmes électrices, Jean Paul; De mon jardin, Jean; Colombes, Charles Foley; Le nez du cousin Barnabé, Paul Harel; Distractions dimanchées, Calypso.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 2 Avril 1898

Les journaux présentant ce matin la guerre comme inévitable, on devine sans peine ce que leur programme sera demain.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

328. M. Makevka 488. St-Denis, 470. Baux, 400. Cotonne 4 000, 487. Tracton, 455. Prochoroff, 512. Potentiand, 468. Donetz 512. Mines de Communay, 310. Union électrique, 462.50. Lots tures, 106.50. Sélo, 505. Pechiney, 500. Stearineirie de Lyon, 510.50. Monaco, 307. Fond. Laminot et tréfil. br. ouiv. Lazare Weiller et Cie, 4 000, 480.

CHANGÉ Barcelone, 42.80. Rome 105.92. Lisbonne 152. Buenos-Aires, 164.30. Chèques sur Londres, 25.28. — Argent en barres: Londres 25 p. 11/16. Paris, 570.575.

CR. DAMEY.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes sûrs du résultat que nous disons aux enrhumés: « Reusez-vous auprès des personnes qui ont fait usage du Sirop de Vial de Vaise, essayez, et vous jugerez ».

Chronique Électorale RHONE V. Franche. — Il paraît certain que M. Millon, député de la circonscription de Villefranche se représente aux prochaines élections.

COTE-D'OR 1. circonscription de Dijon. — M. Mesner, candidat de la concentration républicaine, fera porter son programme sur les points suivants:

Lutte énergique contre le méprisisme; Séparation de l'Eglise et de l'Etat; Impôt progressif; Obligation pour tous les jeunes gens de faire leurs études dans un établissement de l'Etat.

BOURGEOIS A LYON

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

Le leader du parti radical vient apporter à ses amis politiques et aux loges lyonnaises la bonne parole et le mot d'ordre en vue des prochaines luttes électorales.

M. Bourgeois, ancien président du conseil, est arrivé hier soir à Lyon, par le rapide de cinq heures.

bre et du goupillon. M. Bourgeois a demandé un triple houzé en l'honneur des FF. de la Cour de cassation qui venaient enfin de venger la robe battue par l'épée au cours du récent procès Zola-Dreyfus.

Le public n'a pas à savoir que le gouvernement actuel est « un ramassis d'ignobles réactionnaires, souteneurs de cette fripouille d'Estherazy ».

Chronique Locale LE CALENDRIER. — Dimanche 3 avril 92. Jour. Soleil, lever 5 h. 36; coucher, 6 h. 36.

Bulletin météorologique du 2 avril. — La pression reste basse sur le bassin de la Méditerranée (Nice, Trieste 745 mm), stationnaire en France vers 735 mm et en baisse sur le N. O. au large des îles Britanniques.

La Santé publique. — Le chiffre des décès se maintient au-dessus de la moyenne annuelle et est bien supérieur à celui de la semaine correspondante de mars 1897.

Mortalité de Lyon. — Population en 1896 466,028 habitants. Pendant la semaine finissant le 26 mars 1898, on a constaté 200 décès.

Les élections municipales de 1898. — Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

Le 23 avril 1898 ont été déclarées au Bureau d'hygiène 1 variété, importée d'un département voisin 5 scarlatines, 5 diphtéries. En certain nombre des rougeoles et des coqueluches.

FRUILLTON DE LA « FRANCE LIBRE » du 3 avril 1898 — 47 —

Le papier lacéré fut remis à Schelm; les gendarmes lâchèrent Lanine.

— Vous avez des façons de parler qui sentent son ancien comte, riposta Schelm avec ironie.

la punition de votre désobéissance, car je ne vous en indulgerai pas d'autre. Vous êtes trop protégé.

modestement meublé. Des sofas reconstruits de drap rouge, à pieds blancs, dorés, sont symétriquement rangés le long des murs, qui forment ellipse. Un bureau en deux feuillets, un fauteuil vert, un bureau, quelques chaises, voilà tout.

Wladimir connaissait l'arrivée de Schelm à Irkoustsk; mais il ne l'avait pas encore vu. L'aspect inattendu de son persécuteur, à ce moment surtout, lui fit perdre toute sa présence d'esprit; il chancela.

— OUI, répondit le directeur; quand le colon Wladimir aura purgé sa peine, Votre Excellence voudra bien m'indiquer celle qu'elle voudra bien lui infliger.

— Vous ne voulez pas? — Certainement non! — Schelm opina de la tête. — Bien dit-il.

— Vous ne voulez pas? — Certainement non! — Schelm opina de la tête. — Bien dit-il.

— Vous ne voulez pas? — Certainement non! — Schelm opina de la tête. — Bien dit-il.

Le bon petit Livre

Nous lisons dans le Petit Journal: Je retourne à mes champs! Tel est le cri joyeux d'un cultivateur dont les oteaux de la Dordogne nous renvoient l'écho.

Pink pour personnes pâles du docteur Williams. Après avoir relu ce livre avec attention, j'impressionne de faire venir des Pilules Pink.

Grands Magasins de Nouveautés E. SINEUX & CIE LYON LUNDI 4 AVRIL et Jours suivants EXPOSITION SPECIALE

D'OMBRELLES NOUVELLES AFFAIRES Occasions uniques à tous les Comptoirs

Nous prions instamment les Dames qui n'auraient pas encore choisi leurs TOILETTES DE PRINTEMPS-ÉTÉ de venir admirer les modèles de Dernière création sortis tout récemment de nos Ateliers de Paris et de Lyon et qui seront exposés et mis en vente dans nos Salons du 1er Etage.

Pour toutes les réclamations que les Dames seraient susceptibles de nous faire, nous les prions de s'adresser à M. SINEUX personnellement, ou à l'inspecteur en chef.

STATUES DE ST ANNE DE PADOUVE NOUVEAU MODELE RECOMMANDE

MAISON SILVAN, FONDÉE EN 1816 6e POUZET-SILVAN, Successeur 12, Quai Saint-Antoine, Lyon

RECHERCHES Reconnaitement confidentiel. - Enquêtes Militaires France et Etranger.

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTHE

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes

LIQUEUR DE L'HERMITAGE HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES Fournitures générales pour pâtisseries, confiseurs et cuisiniers.

Polices remboursables à 100 fr. SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS Annexe du TAILLEUR PAUVRE 68, Cours de la Liberté, 68

Etude de M. J. GUILLEMINET, licencié en droit, avoué à Lyon, rue de la République, n° 50.

A CÉDER ETUDE D'HUISSIER dans une ville importante à proximité de Lyon et de centres industriels.

CYCLES CLÉMENT Exposition des nouveaux Modèles 1898 SEULE AGENCE RÉGIONALE 99, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 99, LYON

PIANOS D'OCCASION CH. GRAGNY, 60, av. de Soissons

Emplâtre de la Providence Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS

ECLAIRAGE CHAUFFAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien 50 ans de succès

GRAND BAZAR DE LYON Mise en Vente de tous les Articles PREMIÈRE COMMUNION

GRAND CHOIX DE CIERGES CIRE ET STÉARIQUES unis et façonnés, décors riches

BOURSE DE PARIS du 2 Avril Table with columns for various stocks and bonds, including 'Région', 'Obligations', and 'Actions'.

BOURSE DE LYON du 2 Avril Table with columns for various stocks and bonds, including 'Région', 'Obligations', and 'Actions'.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES M. Vernay 71, Cours Lafayette, Lyon

VOIES URINAIRES NICES DU SANG DOCTEUR JOBERT 4, Place des Capucins (en face le Théâtre)

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR 4, rue du Peyrat, 4